

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin 2018	31 décembre 2017
Actif		
Actif courant		
Placements	415 497 128 \$	447 636 108 \$
Trésorerie	1 792 653	5 925 769
Primes à recevoir sur les options	72 800	—
Revenu à recevoir	1 348 126	1 303 396
Charges payées d'avance	60 312	49 830
Total de l'actif	418 771 019	454 915 103
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (note 10)	196 147	302 834
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 7)	4 854 931	4 854 931
Montants à payer pour l'achat de placements	—	4 165 357
Dettes et charges à payer	492 429	431 623
Actions de catégorie J (note 5)	100	100
Actions privilégiées (note 5)	221 939 720	221 939 720
Primes sur actions privilégiées (note 5)	26 199	58 201
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	227 509 526	231 752 766
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	191 261 493 \$	223 162 337 \$
Actions rachetables en circulation (note 5)		
Actions privilégiées	22 193 972	22 193 972
Actions de catégorie A	22 193 972	22 193 972
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Actions privilégiées	10,00 \$	10,00 \$
Actions de catégorie A	8,62 \$	10,06 \$
Actions de catégorie J	1,00 \$	1,00 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Semestres clos les 30 juin	2018	2017
Revenus		
Revenu tiré du prêt de titres (note 11)	2 669 \$	8 361 \$
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés		
Dividendes	8 111 919	6 665 020
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements (note 9)	5 048 208	2 784 674
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(25 065 634)	(3 621 805)
Gain (perte) net réalisé sur les options (note 9)	310 685	445 426
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	230 118	(67 476)
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	(11 364 704)	6 205 839
Total des revenus (pertes), montant net	(11 362 035)	6 214 200
Charges		
Frais de gestion (note 8)	1 429 802	1 207 029
Frais de service (note 8)	387 909	349 957
Honoraires d'audit	22 186	21 025
Frais du comité d'examen indépendant (note 8)	11 455	11 159
Droits de garde	17 816	21 223
Frais juridiques	611	1 084
Information aux porteurs d'actions	19 972	24 775
Autres frais d'administration	84 264	73 236
Intérêts et frais bancaires	17	9
Coûts de transactions	9 327	12 616
Total des charges	1 983 359	1 722 113
Revenu (perte) net de placement avant distributions sur les actions privilégiées	(13 345 394)	4 492 087
Distributions sur les actions privilégiées (note 7)	(5 271 068)	(4 357 715)
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 5)	32 002	32 003
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(18 584 460) \$	166 375 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹⁾	(0,84) \$	0,01 \$

¹⁾ Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pendant la période (note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Semestres clos les 30 juin	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	(18 584 460) \$	166 375 \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités :		
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements (note 9)	(5 048 208)	(2 784 674)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	25 065 634	3 621 805
(Gain) perte net réalisé sur les options (note 9)	(310 685)	(445 426)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	(230 118)	67 476
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 5)	(32 002)	(32 003)
Diminution (augmentation) du revenu à recevoir	(44 730)	5 658
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(10 482)	—
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	60 806	99 353
Achat de placements et d'options (note 9)	(8 604 402)	(306 600)
Produit tiré de la vente de placements et d'options (note 9)	16 921 915	11 326 363
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	9 183 268	11 718 327
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 7)	(13 316 384)	(11 008 963)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(13 316 384)	(11 008 963)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(4 133 116)	709 364
Trésorerie à l'ouverture de la période	5 925 769	773 730
Trésorerie à la clôture de la période	1 792 653 \$	1 483 094 \$
Distributions sur les actions privilégiées rachetables (note 7)	5 271 068 \$	4 357 715 \$
Information supplémentaire¹⁾ :		
Dividendes reçus	8 067 189 \$	6 670 678 \$
Intérêts versés	17	—

¹⁾ Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (non audité)

Semestres clos les 30 juin	2018	2017
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	223 162 337 \$	178 788 982 \$
Activités :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(18 584 460)	166 375
Distributions aux porteurs d'actions rachetables :		
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 7)	(13 316 384)	(11 008 963)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(31 900 844)	(10 842 588)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	191 261 493 \$	167 946 394 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

30 juin 2018		Coût	Valeur comptable	% du portefeuille
Nombre d'actions	Banques			
430 073	Banque de Montréal	31 744 122 \$	43 686 815 \$	
534 677	La Banque de Nouvelle-Écosse	32 004 837	39 790 662	
362 270	Banque Canadienne Impériale de Commerce	33 579 534	41 411 084	
690 116	Banque Nationale du Canada	27 746 061	43 560 122	
421 807	Banque Royale du Canada	27 232 445	41 746 239	
591 718	La Banque Toronto-Dominion	25 380 602	44 099 149	
		177 687 601	254 294 071	61,2 %
	Assurance			
1 259 517	Great-West Lifeco Inc.	39 835 676	40 632 018	
753 578	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	30 562 367	38 244 084	
1 689 318	Société Financière Manuvie	35 583 778	39 901 691	
803 661	Financière Sun Life inc.	30 062 757	42 425 264	
		136 044 578	161 203 057	38,8 %
	Commissions intégrées des courtiers	(210 346)		
	Total des placements	313 521 833 \$	415 497 128 \$	100,0 %

NOTES ANNEXES (non audité)

30 juin 2018 et 2017

1. ACTIVITÉS

Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 6 septembre 2006. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto et est entré en activité le 17 octobre 2006. La Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées) est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation hebdomadaire du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 2930, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille d'actions ordinaires de six grandes banques canadiennes et de quatre grandes sociétés canadiennes d'assurance vie cotées en bourse.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Life & Banc Split Corp. le 8 août 2018.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils doivent être lus en tenant compte des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui ont été établis conformément aux IFRS. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le Fonds classe ses placements, y compris les instruments dérivés, selon le modèle économique qu'il a adopté pour les gérer et selon les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG »). Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements, y compris les instruments dérivés et les placements à court terme échéant à moins d'un an de la date d'acquisition, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Les contrats sur instruments dérivés qui ont une juste valeur négative sont présentés comme passifs à la JVRN.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A est évaluée en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. La valeur comptable des actifs et passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours acheteur pour les actifs financiers et le dernier cours vendeur pour les passifs financiers. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 13 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

d) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, dont les intérêts sont amortis selon le mode linéaire.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2018 et 2017

Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements et la variation du gain (de la perte) latent sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus de dividendes et les charges liées aux dividendes versés sur les titres vendus à découvert sont constatés à la date ex-dividende.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

f) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est également assujéti à un impôt de 38 1/3 % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes versés par lui sur les actions privilégiées imposables au sens qui est donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable sur les revenus de sociétés canadiennes. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

g) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

h) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers* : *Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées du Fonds restent comptabilisées dans le passif, car elles ne sont pas la catégorie d'actions la plus subordonnée. Les actions de catégorie A du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 pour le classement dans les capitaux propres. Comportant de multiples modalités de rachat, elles ont été reclassées dans les passifs financiers. Les actions de catégorie J sont rachetables au prix de 1 \$ par action.

i) Modifications comptables

IFRS 9 *Instruments financiers*

Le 1^{er} janvier 2018, le Fonds a adopté de manière rétrospective et sans retraitement IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). La nouvelle norme impose la comptabilisation des instruments financiers au coût amorti, à la JVRN ou à la JVAERG, selon le modèle économique adopté par le Fonds pour la gestion des instruments financiers et selon les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Les actifs et passifs financiers du Fonds auparavant désignés comme étant à la JVRN lors de leur comptabilisation initiale ou classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément à IAS 39 *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») sont désormais classés comme étant à la JVRN selon IFRS 9. Au 30 juin 2018, le Fonds détient des actions d'une valeur de 415,5 M\$ (447,6 M\$ au 31 décembre 2017), mais aucun titre de créance (aucun au 31 décembre 2017), qui avaient été désignés comme étant à la JVRN lors de leur comptabilisation initiale et doivent obligatoirement être classés comme étant à la JVRN selon IFRS 9. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur les critères d'évaluation des actifs et des passifs financiers.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Classement et évaluation des instruments financiers et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements quant au classement des instruments financiers et à l'applicabilité de l'option de la juste valeur aux placements qui ne sont pas détenus à des fins de transactions. L'option de la juste valeur a été appliquée aux actions détenues par le Fonds, car elles sont gérées sur une base de juste valeur, conformément à la stratégie de placement du Fonds. Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement, car il a pour objectif de fournir des services de gestion de placements à ses actionnaires en investissant son actif net afin d'obtenir une croissance du capital ou un revenu de placement, et qu'il évalue la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

5. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par unité se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 30 juin 2018, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2017) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

Actions rachetables de catégorie A

Autorisées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

La date d'échéance des actions de catégorie A, auparavant le 29 novembre 2018, a été reportée au 30 octobre 2023. Le Fonds prévoit racheter les actions de catégorie A à cette date, à moins de prorogation. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra à un montant égal à la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$ et toute distribution à verser sur les actions privilégiées, à moins que ce montant soit nul.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat. Si la valeur liquidative par unité est inférieure à 10,00 \$, le prix de rachat d'une action de catégorie A sera nul.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, à la date de rachat de novembre de chaque année, à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

En raison du report de la date d'échéance des actions de catégorie A au 30 octobre 2023, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions de catégorie A le 29 novembre 2018 en en faisant la demande au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. En vertu de ce droit de rachat spécial, la remise d'une action de catégorie A et d'une action privilégiée n'est pas obligatoire.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Émises

	2018	2017
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 1 ^{er} janvier et au 30 juin	22 193 972	18 348 272
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	22 193 972	18 348 272

Le 4 octobre 2017, le Fonds a émis 4 100 000 actions de catégorie A à un prix de 9,90 \$ l'action pour un produit de 38 666 440 \$, déduction faite de la rémunération des placeurs pour compte et des frais d'émission. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 1 923 560 \$.

Le 30 juin 2018, le cours de clôture des actions de catégorie A s'élevait à 9,39 \$ par action (9,96 \$ au 31 décembre 2017).

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2018 et 2017

Actions privilégiées rachetables

Autorisées

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées sont en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,11875 \$ par action jusqu'au 29 novembre 2018. Elles ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

La date d'échéance des actions privilégiées, auparavant le 29 novembre 2018, a été reportée au 30 octobre 2023. Le Fonds prévoit racheter les actions privilégiées à cette date, à moins de prorogation. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$ plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation.

Les actions privilégiées peuvent être présentées par les porteurs aux fins de rachat par le Fonds au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action de catégorie A, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de novembre de chaque exercice (à l'exception d'un exercice au cours duquel les actions arrivent à échéance), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

En raison du report de la date d'échéance des actions privilégiées au 30 octobre 2023, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions privilégiées le 29 novembre 2018 en en faisant la demande au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. Ce rachat spécial n'exige pas la remise d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A.

Émises

	2018	2017
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions privilégiées rachetables en circulation au 1 ^{er} janvier et au 30 juin	22 193 972	18 348 272

Le 4 octobre 2017, le Fonds a émis 4 100 000 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit de 41 000 000 \$.

L'écart entre le prix d'émission des actions privilégiées et la valeur de rachat, plus les dividendes courus, est comptabilisé à titre de prime reçue. La prime de 222 759 \$ reçue au cours des exercices est amortie sur la durée de vie des actions privilégiées. Au cours de la période close le 30 juin 2018, un montant de 32 002 \$ (32 003 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017) a été amorti et le solde de la prime s'élevait à 26 199 \$ au 30 juin 2018 (58 201 \$ au 31 décembre 2017).

Le 30 juin 2018, le cours de clôture des actions privilégiées s'élevait à 10,03 \$ par action (10,11 \$ au 31 décembre 2017).

6. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à 0,10 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

7. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

Les distributions sont effectuées trimestriellement pour les actions privilégiées et mensuellement pour les actions de catégorie A. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour la période close le 30 juin 2018, le Fonds a déclaré des distributions de 0,60 \$ par action de catégorie A (0,60 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017) et de 0,2375 \$ par action privilégiée (0,2375 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017), pour un total respectif de 13 316 384 \$ (11 008 963 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017) et de 5 271 068 \$ (4 357 715 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017).

Le 24 juillet 2018, le Fonds a déclaré des distributions mensuelles de 0,10 \$ par action de catégorie A le 31 juillet 2018, le 31 août 2018 et le 28 septembre 2018, dates de clôture des registres.

8. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion et de service

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion, d'administration et de conseil, y compris le personnel de direction clé. En contrepartie de ces services, le Fonds verse des frais de gestion annuels correspondant à 0,60 % de sa valeur liquidative, taxes applicables en sus. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions de catégorie A et les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Ces frais sont calculés et payables mensuellement. Le Fonds verse aussi au gestionnaire des frais de service annuels correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A du Fonds. Ces frais de service sont ensuite payés par le gestionnaire aux courtiers en valeurs, au prorata du nombre d'actions détenues par leurs clients respectifs à la fin de chaque trimestre civil.

Pour la période close le 30 juin 2018, les frais de gestion ont totalisé 1 429 802 \$ (1 207 029 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017). De ce montant, une tranche de 234 358 \$ était à payer au 30 juin 2018 (tranche de 130 \$ au 31 décembre 2017). Les frais de service se sont élevés à 387 909 \$ pour la période close le 30 juin 2018 (349 957 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017), dont 191 664 \$ étaient payables au 30 juin 2018 (223 609 \$ au 31 décembre 2017). Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

Pour la période close le 30 juin 2018, la rémunération versée aux membres du comité d'examen indépendant a totalisé 11 455 \$ (11 159 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017) et se composait uniquement de frais. Les frais du comité d'examen indépendant payés d'avance au 30 juin 2018 s'élevaient à 38 \$; ils étaient nuls au 31 décembre 2017.

9. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les opérations de placement, compte non tenu des commissions de courtage, se sont établies comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	2018	2017
Produit tiré de la vente de placements et d'options	16 994 715 \$	11 326 363 \$
Moins le coût des placements et des options vendus :		
Placements et options, au coût, à l'ouverture de la période	320 321 011	259 544 751
Placements acquis et options vendues au cours de la période	4 439 044	306 600
Placements et options, au coût, à la clôture de la période	(313 124 233)	(251 755 088)
Coût des placements et options vendus au cours de la période	11 635 822	8 096 263
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements et d'options	5 358 893 \$	3 230 100 \$

Aucun paiement indirect n'a été versé par le Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2018 et 2017.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2018 et 2017

10. OPTIONS

Le Fonds peut vendre des options d'achat couvertes ou des options de vente assorties d'une couverture en espèces afin de produire un revenu supplémentaire. Le Fonds avait les options suivantes :

Au 30 juin 2018

Participations sous-jacentes	Nombre de contrats ¹⁾	Type d'option	Date d'échéance	Prix d'exercice par contrat	Prix réel par contrat	Prime reçue	Juste valeur	Gain (perte) latent
Banque de Montréal	500	Achat	20 juillet 2018	104,00 \$	0,23000 \$	24 500 \$	(11 500) \$	13 000 \$
Banque de Montréal	500	Achat	20 juillet 2018	105,00	0,11000	29 000	(5 500)	23 500
Banque de Montréal	500	Achat	17 août 2018	105,00	0,32000	14 750	(16 000)	(1 250)
La Banque de Nouvelle-Écosse	600	Achat	20 juillet 2018	83,00	0,12000	24 000	(7 200)	16 800
La Banque de Nouvelle-Écosse	500	Achat	20 juillet 2018	80,00	0,08000	13 000	(4 000)	9 000
Banque Canadienne Impériale de Commerce	400	Achat	20 juillet 2018	116,00	0,55000	18 800	(22 000)	(3 200)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	400	Achat	20 juillet 2018	119,00	0,14000	16 400	(5 600)	10 800
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	800	Achat	20 juillet 2018	56,00	0,01000	23 200	(838)	22 362
Société Financière Manuvie	1 800	Achat	20 juillet 2018	25,50	0,01000	32 400	(1 334)	31 066
Banque Nationale du Canada	700	Achat	20 juillet 2018	64,00	0,44000	26 600	(30 800)	(4 200)
Banque Nationale du Canada	700	Achat	20 juillet 2018	66,00	0,14000	21 000	(9 800)	11 200
Banque Nationale du Canada	700	Achat	17 août 2018	66,00	0,32000	24 500	(22 400)	2 100
Banque Royale du Canada	500	Achat	20 juillet 2018	104,00	0,16000	15 500	(8 000)	7 500
Banque Royale du Canada	500	Achat	17 août 2018	103,00	0,29000	13 750	(14 500)	(750)
Financière Sun Life inc.	900	Achat	20 juillet 2018	56,00	0,07000	26 100	(6 300)	19 800
Financière Sun Life inc.	900	Achat	20 juillet 2018	57,00	0,01000	36 900	(675)	36 225
Financière Sun Life inc.	900	Achat	17 août 2018	56,00	0,25000	19 800	(22 500)	(2 700)
La Banque Toronto-Dominion	600	Achat	20 juillet 2018	78,00	0,12000	17 400	(7 200)	10 200
						397 600 \$	(196 147) \$	201 453 \$

¹⁾ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

Au 31 décembre 2017

Participations sous-jacentes	Nombre de contrats ¹⁾	Type d'option	Date d'échéance	Prix d'exercice par contrat	Prix réel par contrat	Prime reçue	Juste valeur	Gain (perte) latent
Banque Canadienne Impériale de Commerce	36	Achat	19 janvier 2018	118,00 \$	4,75000 \$	2 268 \$	(17 100) \$	(14 832) \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	400	Achat	16 février 2018	122,00	2,35000	39 200	(94 000)	(54 800)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	400	Achat	16 février 2018	125,00	0,98000	39 200	(39 200)	—
Société Financière Manuvie	2 000	Achat	19 janvier 2018	27,50	0,02913	70 000	(5 825)	64 175
Banque Nationale du Canada	800	Achat	16 février 2018	65,00	0,24000	39 200	(19 200)	20 000
Banque Royale du Canada	500	Achat	19 janvier 2018	105,00	0,21000	21 000	(10 500)	10 500
Financière Sun Life inc.	900	Achat	19 janvier 2018	51,50	0,80000	27 000	(72 000)	(45 000)
Financière Sun Life inc.	900	Achat	19 janvier 2018	52,00	0,50000	19 800	(45 000)	(25 200)
La Banque de Nouvelle-Écosse	500	Achat	19 janvier 2018	87,00	0,00017	16 500	(9)	16 491
						274 168 \$	(302 834) \$	(28 666) \$

¹⁾ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

11. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Au 30 juin 2018, la valeur de marché des titres prêtés et la garantie correspondante s'élevaient respectivement à 28,1 M\$ (7,4 M\$ au 31 décembre 2017) et à 29,5 M\$ (7,8 M\$ au 31 décembre 2017).

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon, et à certaines de ses sociétés affiliées.

Le revenu tiré du prêt de titres s'est établi comme suit pour les périodes closes les 30 juin :

	2018	2017
Revenu brut tiré du prêt de titres	3 812 \$	11 944 \$
Frais liés au prêt de titres	(1 143)	(3 583)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	2 669 \$	8 361 \$

Pour la période close le 30 juin 2018, les frais liés au prêt de titres ont représenté 30 % (30,0 % pour le semestre clos le 30 juin 2017) du revenu brut tiré du prêt de titres.

12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2018 et regroupe les titres par segment de marché. Le tableau comparatif suivant présente les titres détenus par le Fonds par secteur d'activité au 31 décembre 2017. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Au	31 décembre 2017
Secteur d'activité	% du portefeuille
Banques	59,9 %
Assurance	40,1 %
Total	100,0 %

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Il maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose de titres de capitaux propres libellés en dollars canadiens et inscrits à la cote d'une bourse.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par une gestion minutieuse de dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des titres de capitaux propres et des options. Au 30 juin 2018, si le cours de ces titres avait augmenté de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté d'environ 37,2 M\$, ou 19,5 % (environ 42,0 M\$, ou 18,8 % au 31 décembre 2017). De même, si le cours de ces titres avait diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait diminué d'environ 41,4 M\$, ou 21,6 % (environ 44,3 M\$, ou 19,9 % au 31 décembre 2017). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017. La valeur comptable des titres prêtés, de la trésorerie et du revenu à recevoir représente le risque de crédit maximal, étant donné qu'ils seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 11). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2018 et 2017

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées au gré des porteurs. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant les dates de rachat, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. En raison du report de la date d'échéance du Fonds au 30 octobre 2023, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions de catégorie A et de leurs actions privilégiées le 29 novembre 2018 en en faisant la demande au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. Les tableaux ci-après présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant selon la durée à courir entre la date des états financiers et la date d'échéance contractuelle.

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus de 1 an	Total
Au 30 juin 2018				
Options vendues, à la juste valeur	196 147 \$	— \$	— \$	196 147 \$
Dettes et charges à payer	492 429	—	—	492 429
Distributions à payer aux porteurs d'actions	4 854 931	—	—	4 854 931
Total	5 543 507 \$	— \$	— \$	5 543 507 \$
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Plus de 1 an	Total
Au 31 décembre 2017				
Options vendues, à la juste valeur	302 834 \$	— \$	— \$	302 834 \$
Montants à payer pour l'achat de placements	4 165 357	—	—	4 165 357
Dettes et charges à payer	431 623	—	—	431 623
Distributions à payer aux porteurs d'actions	4 854 931	—	—	4 854 931
Total	9 754 745 \$	— \$	— \$	9 754 745 \$

d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le Fonds n'était pas exposé au risque de change.

13. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le Fonds classe ses placements et ses actifs et passifs dérivés en trois catégories selon la nature des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Les catégories et la nature des données utilisées pour chaque catégorie s'établissent comme suit :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel appartient un instrument financier est établi en fonction du niveau le plus bas auquel est classée une donnée significative dans l'évaluation de la juste valeur.

Actifs et passifs à la juste valeur au 30 juin 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	415 497 128 \$	— \$	— \$	415 497 128 \$
Options vendues	(196 147)	—	—	(196 147)
Total	415 300 981 \$	— \$	— \$	415 300 981 \$
Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	447 636 108 \$	— \$	— \$	447 636 108 \$
Options vendues	(302 834)	—	—	(302 834)
Total	447 333 274 \$	— \$	— \$	447 333 274 \$

Les actions privilégiées émises et en circulation au 30 juin 2018 affichaient un prix de rachat par action de 10,00 \$ (10,00 \$ au 31 décembre 2017) et un cours par action de 10,03 \$ (10,11 \$ au 31 décembre 2017).

Aucun actif ou passif financier n'a été transféré d'un niveau à un autre au cours de la période close le 30 juin 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, du revenu à recevoir, des distributions à payer, et des dettes et charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au

niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ce cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1, car les titres sont négociés activement et un prix fiable est observable. Les actions du Fonds ont généré une perte nette réalisée et une variation nette de la perte latente de 20 017 426 \$ pour la période close le 30 juin 2018 (perte de 837 131 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017).

b) Options

Les options vendues du Fonds sont classées au niveau 1, car leur valeur est fondée sur des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs. Les gains nets réalisés et la variation nette du gain latent sur les options ont été de 540 803 \$ pour la période close le 30 juin 2018 (gains de 377 950 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2017).

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 4 juillet 2018, le Fonds a procédé à l'émission d'un total de 2 532 000 actions de catégorie A et actions privilégiées, au prix de 9,80 \$ et de 10,00 \$ l'action, respectivement, pour un produit brut d'environ 50,1 M\$.